

DELEGATIONS

Réunion du Lundi 03 Septembre 2018

Présidence : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BELISSANT Patrick, HERMEL Jean-Pierre.

Excusé : M. BESSON Bernard.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone: 06-32-82-99-16

Mail: lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone: 06-82-57-19-33

Mail: brajond@orange.fr

COURRIERS RECUS

- District de l'Ain : Noté
- M. GODIGNON : Noté

RAPPORTS 2018 / 2019

La nouvelle édition est en ligne. Les Délégués doivent utilisés uniquement l'édition 2018/2019.

CHAMPIONNAT N3

RAPPEL :

- Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).
- Les nouveaux cartons de « changement de joueurs » (obligatoire) ont été transmis aux Clubs.
- **Feuille de recette** : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

- La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.
- Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat ainsi que la poule.
- En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.
- Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.
- **Heure d'arrivée** : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.
- **Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.
- **Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.
- **Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

- **Indisponibilités:** Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. LONGERE Pierre

M. HERMEL Jean-Pierre